

Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) Anzin-La Sentinelle-Valenciennes



Pièce n° 4 : Zonage réglementaire
 Commune de VALENCIENNES

Maître d'œuvre



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
 DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

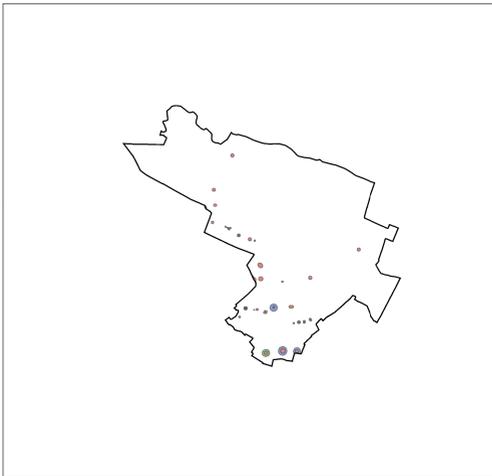
Unité Prévention des Risques
 Service Sécurité Régionale et Citoyenne
 Direction Territoriale de Valenciennes
 Unité Prévention des Risques
 62 Boulevard de Belfort
 59200 LAULIEUX
 59200 VALENCIENNES CEDEX

www.nord.gouv.fr

Échelle : 1/5000^e

Zones directement exposées aux risques.

- Zone d'interdiction R
- Zone d'interdiction sauf exception V
- Zone d'autorisation sous prescriptions B
- Zone non directement exposée aux risques.
- Éléments de repérage
- bâtis
- limite communale



Mètres